

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 11 septembre 2012

Délibération n° CA-2012-19

Participation de l'EPF PC aux études préalables aux cessions

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-1°,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2009-2013 approuvé par délibération n° CA-2009-10 du 29 septembre 2009,

Sur proposition du directeur général,

DECIDE :

Dans le cadre des conventions opérationnelles, l'EPF PC peut participer au financement des études pré-opérationnelles et aux études préalables à la cession jusqu'à 20% de leur montant hors taxes dans la limite d'un plafond de 10 000 €.

La participation peut prendre la forme d'une subvention ou d'une participation à la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la participation sera comptabilisé dans les dépenses engagées par l'EPF PC pour la mise en œuvre de la convention.

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région


Poitiers, le 17 SEP. 2012

Le Préfet,



Yves DASSONVILLE

Le Président du conseil d'administration



Jean-François MACAIRE